Image not found or type unknown

Le lien social et l’exclusion - être en lien avec qui, avec quoi, avec quelles valeurs, avec quels moyens ?-

Fiche pratique publié le **14/10/2009**, vu **22163 fois**, Auteur : etrangers sans droit

Le lien social et l’exclusion

- être en lien avec qui, avec quoi, avec quelles valeurs, avec quels moyens ?-

La formule de la fracture sociale, porteuse politiquement, ne s'embarrasse pas de définition. Or, il faut se méfier des effets de mode, des pièges de l'exclusion et des risques de confusion dans l'emploi des termes de pauvreté et d'exclusion et donc de lien social. Cependant, même si l'histoire montre que, de tout temps, des situations de pauvreté et d'exclusion ont existé, leur présence aujourd'hui, dans les sociétés d~abondance, oblige à comprendre les chemins qui conduisent à ces situations.

Comprendre, c'est cerner, au delà des situations particulières et individuelles, les parcours que R. CASTEL, nomme "désaffiliation" ou S. PAUGAM "disqualification", ou encore selon Y. DE GAULEJAC et I. TABOADA "désinsertion ‘’. Il faut donc dépasser les simples constats qui caractérisent les vécus et retracer les chemins qui conduisent à l'exclusion, c'est-à-dire à la rupture de filiation, de qualification, d’insertion.

En effet, dans une acceptation sociologique, le concept d'exclusion se situe d'emblée à un niveau macro social or, il est habituellement perçu comme un phénomène individuel. L'exclusion est à la fois un défaut d'insertion ou d'intégration pour les individus (insertion: faire une place parmi les autres / intégration: faire une place parmi les autres mais en cohérence ou congruence avec eux), mais elle est aussi le résultat d’un défaut de cohésion sociale globale (rapport du X°e plan), indispensable à toutes civilisations et toutes cultures.

L'exclusion n'est donc pas un phénomène que l'on peut dissocier du fonctionnement même de la société. L’approche de l'exclusion comme fait social renvoie à la question du lien social tel que l'aborde les fondateurs de la sociologie contemporaine.

Comment et pourquoi telles ou telles personnes basculent et sont en rupture de relations, d’échanges économiques et sociaux?

L'analyse sociologique s'impose donc, parmi d'autres, afin de mieux appréhender et connaître la construction des processus de filiation, d'appartenance, d'échanges, ou justement de leurs manques.

L’appréhension de la cohésion sociale conduit les sociologues du XXe siècle à privilégier l'étude du lien social. Ainsi les travaux de DURKHEIM, WEBER, SIMMEL, effectuent la distinction entre les solidarités proches, ou liens de proximité, et les solidarités générales, solidarités mécaniques, solidarités organiques chez DURKHEIM, liens communautaires et liens sociétaires chez WEBER,

similitudes particulières, similitudes générales chez SIMMEL.

Si les représentations collectives et communes s'estompent, il est possible de conclure que les mécanismes et les processus d'exclusion sont bien à l'œuvre. En effet, lorsque les structures sociales traditionnelles se désagrègent (familiale par exemple) sans que de nouvelles formes de liens sociaux ou médiations collectives ne prennent le relais, alors les risques d'exclusion sont grands.

Cependant, l'exclusion ne regroupe pas une catégorie de personnes homogènes au regard d'une société qui serait elle-même homogène. Les individus sont souvent atomisés, n'appartenant à aucun groupe (famille, voisinage...), sauf parfois à un groupe ethnique, bande, religieux rejeté en tant que tel.

Les travaux de la sociologie de la déviance et l'école de Chicago (SIMMEL) dite de "l'interactionnisme" montre que l'exclusion est un phénomène polymorphe. Ils permettent tout d'abord "d'appréhender dans une même analyse différentes manifestations de la différence:

* différence subie et individuelle (anomie) ; volontaire et collective (marginalisation)

* différence volontaire et individuelle (déviance) ; subie et collective (stigmatisation)

mais aussi de mettre en évidence les effets de la différence. Elle conduit à la mise à l'écart et donc à la non participation des exclus.

En ce sens, l'exclusion n'est pas un nouveau problème social, mais une nouvelle manière de décrire les difficultés à établir des liens entre les individus entre eux ou entre les groupes d'appartenance dans l'ensemble social.

Un premier courant de la sociologie contemporaine est celui de l'action. Il part du postulat que le collectif se constitue en devenant sujet de l'histoire en se regroupant sur un ensemble de valeurs communes (A. TOURAINE, F. DUBET) "l'exclusion est une étape où l'absence d'acteurs et de conflits rend impossible le processus d'intégration".

Le second courant, celui de la sociologie du quotidien (J BAUDRILLARD, M. MAFFESOLI) montre comment certains individus accèdent à une certaine forme de solidarité de type communautaire qui est fondée "non plus sur le contrat entre les individus, le projet, la construction d'une histoire, mais le regroupement, fut-il éphémère, autour de valeurs, d'émotions, de sentiments partagés". Dans ce cas, l'exclusion résulte plus d'une absence de communication entre ces personnes (individus isolés ou collectivités isolées) et la société, dans l'impossibilité à faire reconnaître leurs valeurs respectives: leur exclusion découle de leur difficulté à négocier une appartenance, à faire lien.

De ces approches peuvent naître de nouvelles pratiques renouvelant la lutte contre l'exclusion, lutte entendue comme le rétablissement du lien social que ce soit individuel (retrouver une image positive de soi) ou du lien communautaire (redonner des possibilités de retrouver un sentiment d'appartenance au tout social).

L'affaiblissement de l'identité ouvrière et l'émergence d'une vaste classe moyenne d'une part, le renouvellement de la problématique des inégalités d'autre part, amène à remettre en cause les analyses usuelles sur les classes sociales. Il convient de s'interroger sur la nature des oppositions

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

autour desquelles la société française s'organise, se structure dans ce sens.

Le thème de l'exclusion, véritable paradigme sociétal, s'est imposé dans le débat politique et social depuis la fin des années 80. Il a notamment supplanté celui de la "nouvelle pauvreté" et très largement relancé les questions relatives aux inégalités.

Même si l'on peut souligner le caractère équivoque de la notion et la grande disparité des situations que l'on englobe sous le terme exclusion, ce thème est désormais incontournable. Il faut s'efforcer ici d'en préciser le contenu en retenant quatre niveaux d'analyse:

* une approche pragmatique qui fut retenue par le Commissariat Général au Plan dans un document intitulé "Inégalité 90" et qui propose une partition de la société en inclus, reclus, exclus.

* une approche statistique au terme de laquelle le concept d'exclusion bâti autour d'une compréhension des situations défavorisées en terme de processus et de cumul de handicap s'impose à celui de la pauvreté bâti lui à partir des données statistiques (la pauvreté serait un état), unidimensionnelles (l'insuffisance de revenus serait suffisante pour rendre compte de l'ensemble des difficultés).

* une approche théorique, au travers de laquelle tout lien social (ou de l'une de ses dimensions) et l'aboutissement d'une trajectoire comprenant des phases de précarité, de dépendance, de marginalité.

* une approche dynamique, plus proche du regard porté par les travailleurs sociaux, « les travaillés du corps social »

Une approche pragmatique:

* Les inclus sont ceux qui possèdent tout à la fois un capital économique (logement, valeurs immobilières...), un capital culturel (diplômes, qualifications, aisance pour voyager et communiquer), un capital relationnel (lié à un enracinement profond et durable). Un ou plusieurs membres de la famille ont un emploi stable, à responsabilité, bien rémunéré. L'avenir des enfants apparaît assurer. Ils vivent à proximité des centres villes, c'est-à-dire des établissements scolaires "performants", des services culturels ou sportifs. La société des loisirs est pour eux une réalité car ils ont les moyens financiers et les aptitudes pour en profiter.

* Les reclus ont également un emploi stable, mais c'est à peu près tout ce qu'ils possèdent. Leur éducation et la "discipline industrielle" du travail ont fortement contraint leur rapport à l'espace et au temps. Ils sont inquiets pour l'avenir de leurs enfants qui sont confrontés à des exigences scolaires élevées et mal comprises, qui font face à un allongement très sensible des parcours d'insertion, qui sont contraint de rester de plus en plus longtemps chez leurs parents. Les retraites sont menacées. L'acquisition de logement est synonyme de restrictions durables et d'une longue phase d'endettement, source d'angoisse en cette période de chômage massif. Conscient, cependant de leur niveau de vie, ils savent la fragilité de préserver leurs acquis. Dans l'immédiat, ils leur apportent un soutien matériel et financier important.

* Les exclus n'ont même plus les moyens de se préoccuper de l'avenir. Qu'ils soient "simplement " précarisés dans leur emploi, dépendants de prestations sociales ou totalement marginalisés par la solitude et la perte de logement, l'horizon apparaît totalement bouché. Satisfaire les besoins les plus élémentaires devient un casse tête, une "galère". Le plus dur, c'est le sentiment de ne pouvoir

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

agir, de ne pouvoir garantir aux enfants un minimum qui leur donnera le sentiment d'avoir une vie normale ou pire, d'en être séparés. Il y a, certes, de considérables écarts, dans la qualification sociale dont ils sont progressivement victimes. Mais la fracture sociale, c'est la certitude pour des millions de français qu'ils ne "s'en sortiront pas" et que réussir, c'est pour les autres. Le surendettement ou le risque de voir, dans certains cas le FISC récupère des créances parfois anciennes, en cas d'amélioration des revenus interdisent de penser positivement l'avenir. L'ampleur du chômage, la stigmatisation des quartiers, l'insécurité, la promiscuité ou l'isolement familiale interdisent de penser à l'avenir là aussi.

Une approche statistique:

* L'appréhension des situations défavorisées s'appuie alors de plus en plus sur des enquêtes générales multidimensionnelles des études au sein desquelles la faiblesse des ressources n'est plus qu'une variable parmi d'autres. Le concept de pauvreté pris dans son acceptation la plus courante d'insuffisance des revenus n'apparait plus satisfaisante. L'une des premières raisons tient au caractère très flou de la notion de revenu pour les personnes les plus démunies, comme l'a montré la mise en place du RMI pour définir des équivalents monétaires à l'avantage lié à un hébergement ou à la production familiale. L'autre inconvénient majeur d'une approche à l'aide de concepts usuels de pauvreté réside dans le caractère statistique des analyses. Quelque soit la définition retenue, pauvreté absolue (aucun revenu), pauvreté relative (revenu inférieur à la moyenne), pauvreté par privation (non accès aux normes usuelles de consommation), la pauvreté s'apprécie toujours à un instant donné. Ainsi la moitié des personnes dénombrées parmi les pauvres une année ne le sont plus l'année d'après. De ce fait, on s'accorde à dire qu'il est nécessaire d'appréhender ces situations en termes de processus et de cumul de handicaps.

* La prise en compte simultanée de la distance par rapport à l'emploi d'une part, l'affaiblissement des solidarités familiales et de proximité d'autre part est indispensable pour ces enquêtes. En effet des compensations ou des interactions s'exercent. Si l'éloignement de l'emploi stable est logiquement un des facteurs essentiel de la pauvreté économique, 60% des chômeurs de plus de deux ans vivent au sein de ménage non pauvres, essentiellement parce qu'il profite de solidarité familiale.

Pour les femmes, confrontées au chômage, le statut de mère au foyer reste souvent une alternative si la cellule familiale est solide.

De même certains jeunes restent bien intégrés dans leur famille d'origine et bénéficient de soutient substantiel malgré le chômage prolongé.

En revanche, les difficultés sur le marché du travail accroissent considérablement les risques d'instabilité conjugale et diminuent les probabilités de reprise de vie commune après la rupture. Ce repli sur soi et l'apparition de comportements régressifs liés au chômage de longue durée n'a pas seulement des conséquences sur les trajectoires familiales.

La participation à la vie associative est différée également selon la situation par rapport à l'emploi. Alors que plus de la moitié des actifs disposent d'un emploi stable, adhérent à une association, cette proportion n'est guère supérieure à un sur cinq pour les chômeurs. La légère augmentation dans le cas de chômage longue durée ne doit pas abuser: elle résulte de mise en oeuvre pour ces personnes qui visent à enclencher des processus de réinsertion. (source: INSEE situations défavorisées 86/87)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Une approche théorique:

Analyser les situations des personnes défavorisées à l'aide de paradigme de l'exclusion suppose que l'on appréhende en profondeur la texture du lien social. Les réponses que nous apportons, dépendent pour une large mesure de notre identité nationale et des spécificités de la société française.

Elles prennent ainsi en compte le fait de la tradition républicaine des pays anglo-saxons par exemple, la démocratie et l'action politique reposent chez nous sur des notions de biens communs et d'intérêts particuliers.

Sur le plan théorique, deux conceptions principales s'affrontent. Pour certains auteurs (ROUSSEAU, SMITH et dans un large mesure MARX) le lien social repose sur la raison et l'intérêt. Pour d'autres, tels que TONNIES (sociologue allemand "communauté et société'') ce serait la proximité culturelle qui peut également fonder le sentiment d'appartenance à la collectivité.

* Dans la première conception, l'affaiblissement des liens sociaux est à rapprocher de la complexité croissante du monde moderne, complexité qui empêche certains de prendre conscience de la cohésion de l'ensemble. Les solidarités organiques que fondent, selon DURKHEIM, la division du travail, ne peuvent s'exercer qu'à la condition d'un consensus minimum sur des valeurs sociales et que chacun trouve une place dans le processus de production, d'échanges. Dans nos sociétés postindustrielles, les exigences croissantes requises pour accéder à l'emploi tendent donc à priver un nombre croissant d'individus (sans qualification, handicapés, trop âgés, insuffisamment disponibles...) de ce lien social fonctionnel reposant sur le travail. L'emploi perdant sa capacité intégratrice, c'est en tant que consommateurs que les individus peuvent rester liés à la société (ce qui explique d'ailleurs les multiples interrogations sur les rapports entre chômage, pauvreté, exclusion). Les formes les plus aiguës de l'exclusion se concentrent alors autour de personnes privées à la fois d'emploi et de ressources financières arbitrales.

* Dans la seconde conception, l'affaiblissement des liens sociaux est lié à la forte hétérogénéité culturelle engendrée par la mobilité géographique et sociale indispensable au bon fonctionnement des structures économiques modernes. L'immigré devient la figure emblématique de l'exclu surtout lorsqu'il est également chômeur et pauvre. Le développement des sectes et la montée de l'intégrisme religieux correspondent alors au besoin des individus de réactiver des solidarités entre eux par l'intermédiaire de regroupement de type communautaire facilitant des proximités culturelles nouvelles et fortes.

Une approche dynamique.

On peut également appréhender les phénomènes d'exclusion à partir des changements d'identité qui se produisent lorsque l'individu glisse du statut de salarié, qui titre son identité professionnelle de son travail, à celui d'assisté, qui s'efforce de conserver une identité au travers de sa faible capacité à consommer. Dans son analyse de disqualification sociale S. PAUGAM (Disqualification sociale. essai sur la nouvelle pauvreté 1991) est ainsi amené à distinguer trois étapes: la phase de fragilité, la phase de dépendance, et de marginalisation.

* La phase de fragilité est liée à une précarité professionnelle qui s'accompagne d'une plus

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

grande probabilité de connaître des difficultés conjugale et de repli sur soi. Elle correspond à l'apprentissage de la disqualification sociale parce que les personnes précarisées vont de plus en plus souvent les services d'actions sociales en raison de la dégradation des revenus. Humiliées par des démarches qui les contraignent à réexpliquer plusieurs fois les causes de leurs difficultés, ces personnes qui, par ailleurs, conservent une forte motivation à l'emploi, changent alors d'identité. Cette fragilité est cependant temporaire, elle connaîtra une issue favorable en cas de reprise d'emploi. Sinon la personne basculera dans la dépendance.

* La phase de dépendance correspond à l'entrée dans un système assistantiel, l'espoir de retrouver un emploi devient de plus en plus mince, le découragement s'accroit nettement. La consommation de psychotropes tend à augmenter et la santé est de plus en plus fragile. Un apprentissage du statut d'assisté, jusqu'ici refusé, commence. Dans le cadre de négociation devenue permanente avec les travailleurs sociaux on accepte sans illusion des stages de formations. On intériorise plus ou moins définitivement la dévalorisation inhérente à l'absence de travail et de revenus.

* La phase de rupture de liens sociaux est la dernière phase de disqualification sociale. Les individus ont alors rompu tout lien avec la famille. Ils se sont écartés du circuit administratif et de ce fait ne bénéficient plus d'aides sociales. Ils ont perdu leur logement et ont leur parfois retiré leurs enfants. Ils n'ont plus de place. Présentant des pathologies de tous ordres, dont l'alcoolisme, ils ont totalement perdu confiance en eux et ont le sentiment d'être "inutiles au monde"(GEREMEK).

Il faut insister sur le concept d'exclusion comme un processus interactif où bien sûr la société a une place déterminante. L'individu exclu ne peut pas seulement être présenté comme une victime de la société, car, si c'est le cas, il devient déresponsabiliser, non acteur et perd toute position dans ce processus, ce qui serait tout à fait contraire à l'idée du travail social, ayant pour objectif que les citoyens restent des citoyens et ne deviennent pas des éléments exclus.

Il faut rappeler aussi que l'exclusion, sous entendant un manque de lien, touche beaucoup de groupes sociaux mais nous devons avoir en tête les exclus les plus manifestes, les plus visibles: les SDF, les mendiants, les toxicomanes, les familles pauvres... Pourtant, au delà de ces catégories, beaucoup d'entre nous, nous travaillons avec des populations qui sont par exemple des familles d'exclus ou bien des familles exclues ayant des membres qui vivent certains processus d'exclusions.

On pense aussi aux familles de malades mentaux qui sont confrontées aux difficultés de prise en charge, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes dont la durée des séjours en hôpital psychiatrique est de plus en plus courte. Le débat n'a pas pour seul sujet une différence de dénombrement des personnes concernées, mais renvoie à des perceptions différentes du phénomène et donc des politiques sociales à conduire. Aussi, dans un autre état d'esprit, pour le Conseil de l'Europe, le terme d'exclusion renvoie aux "groupes entiers de personnes qui se trouve partiellement ou totalement en dehors du champ d'application effectif des droits de l'homme", vision proche de celle de l'Union Européenne pour qui "l'exclusion peut être analysé en terme de dénégation ou de non respect des droits sociaux''. Cette vision n'est pas éloignée de celle formuler par R. LENOIR (président de l'UNIOPSS) pour qui l'exclusion est "le phénomène nouveau de rupture du lien social et la difficulté d'accès à des droits sociaux élémentaires pour un certains nombres de personnes"(cité par C. CROSJEAN et C. PADIEU "les exclus").

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Peut-on en conclure, pour autant, que l'exclusion concerne tous ceux qui sont écartés (tenus à l'écart ou mis à l'écart) de situations types: emploi stable sur CDI à temps plein, logement confortable, niveau de formation correct, accès aux soins, vie familiale équilibrée ...?

L'opposition entre l'exclusion et la non exclusion n'est pas aussi tranchée. Certaines situations peuvent être analysées non comme des moments de rupture de lien social; mais comme des moments de parcours d'insertion. Quels sont les parcours intégrants et quels sont les parcours d'exclusion pour les millions de français .bénéficiaires de la politique de l'emploi? Qui est le plus exclu?

Le jeune qui cohabite contraint chez ses parents par manque de travail, ou celui qui "galère de squats en squats" ? La formation et la qualification sont-elles toujours facteurs d'intégration? Le surdiplômé au chômage ou celui qui se sent déclasser dans un poste de travail sont-ils moins exclus que le jeune sans formation ayant un emploi stable?

Ainsi montrer la diversité des contenus de l'exclusion, c'est considérer qu'elle n'est pas un phénomène dissociable du fonctionnement global de la société et qu'elle n'est pas compréhensible sans les analyses des différents chemins qui conduisent à l'exclusion, à la déconstruction de liens sociaux. Que s'est-il passé pour que les chômeurs fassent grève, envahissent les établissements publics il y a quelques mois?

L'Etat social produit des effets d'individualisme car **"quand on procure aux individus ce parachute extraordinaire qu'est l'assurance d'assistance, on les autorise dans les situations de l'existence, à s'affranchir de toutes les communautés, toutes les appartenances possibles, à commencer par les solidarités élémentaires de voisinage**". (M. GAUCHET "La société d'insécurité"' cité par R. CASTEL

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés